

Droit et entreprises internationales

Par **Booker**, le **24/01/2015** à **17:03**

Salut à tous !

Je me demandais si grâce au droit des affaires voire fiscal on pouvait avoir un job en lien avec des entreprises nippones ou asiatiques ? Car j'adore ce coin du monde donc si je peux faire d'une pierre deux coups :).

Avis aux connaisseurs ! :)

Par **Alister**, le **25/01/2015** à **12:37**

Bonjour Booker,

Je pense que de manière générale toutes les matières tournant autour du droit des affaires internationales peuvent potentiellement te le permettre. Par exemple dans mon ancienne promo de M2 un étudiant avait fait son stage dans un cabinet au Japon. Mais ça n'a rien de facile de trouver au Japon. Dans l'exemple que je te cite, l'étudiant (en droit international de la PI) avait surtout profité d'un de nos intervenants étranger nous donnant un cours de droit japonais des marques. Cet intervenant japonais parlait très bien anglais et français par ailleurs.

Mais de manière générale, les japonais sont relativement réticents à voir des étrangers travailler chez eux, et les démarches sont très rigoureuses. A l'inverse, il est beaucoup plus simple de travailler en Chine.

Toutefois il est possible de travailler dans une entreprise en France tout en ayant des contacts avec des japonais ou en devant parfois s'y rendre. Je pense notamment à l'un des autres intervenants qui était directeur juridique de la branche Asie chez Hermes.

De manière générale je pense que le droit d'auteur (entreprises de distribution de janimation ou de JV) ou le droit des marques (à condition que tu exerces dans une entreprise internationalement réputée) sont parmi les matières qui font le plus entrer en contact avec l'Asie. Pour le reste, tout ce qui tourne autour de la négociation de contrats internationaux doit aussi le permettre.

Par **Emillac**, le **25/01/2015** à **14:09**

Bjr,

[citation]Je me demandais si grâce au droit des affaires voire fiscal on pouvait avoir un job en lien avec des entreprises nippones ou asiatiques ? Car j'adore ce coin du monde donc si je peux faire d'une pierre deux coups :). [/citation]

Je dirais même que - licence 3 - c'est pile poil le bon moment pour commencer progressivement à en faire votre spécialité personnelle en commençant à collecter toute information et connaissances/compétences autour du sujet...

Par **Booker**, le **25/01/2015** à **15:35**

merci pour vos réponses ! il faut que je me renseigne sur les débouchés possibles après c'est clair que ce serait top de pouvoir allier contact avec des étrangers et droit.

j'avais pas pensé à l'idée de travailler avec une multinationale qui a des établissements secondaires à travers le monde mais ça peut être une bonne idée en effet !

Sinon niveau droit fiscal international j'ai cru comprendre qu'il s'agit surtout de conventions sur l'applications de taxes etc. d'investissements, de transferts de domicile etc.

Après à voir pour d'autres spécialisation porteuses histoire de pas se fermer de portes. Il semble qu'il est possible d'être juriste sans être cantonné dans son patelin local et c'est une bonne nouvelle -c'est un peu la vision que j'avais du juriste, un chauvin qui ne connaît que le droit local et ne sort jamais de son village pour caricaturer..!

Par **Yn**, le **26/01/2015** à **10:44**

[citation]Je me demandais si grâce au droit des affaires voire fiscal on pouvait avoir un job en lien avec des entreprises nippones ou asiatiques ?[/citation]

Je rejoins totalement ce qu'a dit *Alister*, mais quelques précisions.

Premièrement, il faut remettre les choses dans l'ordre. Certes, l'aspect international, les voyages, etc. font rêver beaucoup d'étudiants. Ces postes existent, mais ils sont quantitativement réduits et les étudiants qui arrivent là sont souvent excellents.

Partant, l'important est d'abord d'avoir une formation classique en droit des affaires. Peu importe la spécialité, tout ce qui touche aux sociétés, à la fiscalité, au droit des marques *lato sensu* a de l'intérêt. Mais il faut bien comprendre que la majorité des dossiers traités sont avant tout des dossiers franco-français.

Autrement dit, maîtrise bien le droit des affaires français, après tu pourras regarder vers l'international, mais note que tu as très peu de juristes/avocats qui ne font que du commerce international.

Par contre, le droit des affaires à cet immense avantage d'offrir des opportunités intéressantes et très variées selon le profil des étudiants. Un exemple parmi d'autres, si tu maîtrises une de ces langues (en plus de l'anglais, cela va sans dire), cela peut intéresser de nombreux cabinets. Deux anciens de ma promo sont aujourd'hui "sur le secteur asiatique" parce qu'ils ont la double nationalité. Après, c'est Paris 1, relations directes avec des gros cabinets...

Bref, ton projet est envisageable, mais focalise-toi d'abord sur le droit interne et regarde ensuite vers l'international.

Par **Booker**, le **26/01/2015** à **13:16**

Ok donc en gros attraper mon master 2 en droit des aff ou fiscal et une fois que je serai installer chercher rapidement des opportunités à l'international si je te suis YN

Par **Yn**, le **26/01/2015** à **16:40**

Voilà, ça me semble être un compris intéressant : la sécurité de l'emploi d'une part (même si tu ne mènes pas ce projet à terme, tu auras une formation générale en droit des affaires, ce qui est toujours bienvenu) et la possibilité d'évoluer d'autre part.

Après, si tu es vraiment motivé, tu peux embrayer sur un autre M2 spécialisé en droit du commerce international. Là, tu as le temps de voir venir.

Par **ainezumi**, le **26/01/2015** à **17:24**

Salut Booker,

Pour avoir fait un M2 en Droit des Affaires Internationales, je peux te dire qu'il s'agirait d'un Master porté vers ton projet professionnel.

Si j'ai été formée en Droit des Affaires Internationales, c'est avant tout en Droit des Affaires franco-français que j'ai été formée, appliqué au contexte international. J'ai bien entendu eu la moitié de mes séminaires en anglais, été formée pour des bases en Common Law, participé à un concours d'arbitrage commercial international, mais l'essentiel a porté sur les problématiques de Droit français dans un contexte international.

Pour exemples, les contrats internationaux et les conventions qui les régissent, l'ouverture d'une succursale à l'étranger, les problématiques douanières etc.

J'ai un ami qui, ayant fait mon M2, a trouvé un stage chez un partenaire d'un grand cabinet français au Vietnam, il y est depuis 8 mois.

Donc un tel Master reste un Master de Droit français, mais le mieux positionné pour prétendre à partir à l'étranger. L'idéal, c'est de compléter ce Master 2 avec un diplôme de Droit effectué dans le pays où tu souhaiterais exercer (LLM ou autre).

Par exemple, une autre amie à moi est partie à Hong-Kong faire un LLM. Je ne te cache pas cependant qu'elle galère à trouver un stage en ce moment... elle a un profil franco-français avec un Master/Magistère en Fiscalité.

Il existe également des diplômes tournés vers les affaires asiatiques, mais je te conseille, si ton choix se porte là-dessus, de toute de même en faire un en complément d'un M2 qui constitue une bonne base (Droit des Affaires ou Droit des Affaires Internationales ou Droit fiscal...).

A mon avis, la spécialisation vient avec l'expérience aussi, le diplôme n'est qu'un coup de pouce pour t'aider à atterrir là où tu le voudrais et un Master généraliste en Droit des Affaires/Droit des Affaires Internationales t'assure plus de chances d'atterrir là où tu le souhaites, même si ce n'est pas tout de suite tout de suite...

Bonne chance !

Par **Booker**, le **26/01/2015** à **23:04**

Merci grandement pour ces réponses précises ! donc si je vous suis, plutôt aff' que fiscal pour l'international ?

En tous cas je suis rassuré de savoir qu'il y a cette possibilité quand bien même il faudrait s'en donner les moyens derrière. C'est (re)motivant a minima et ça c'est positif.

Ouai j'ai vu un master 2 en droit des aff et monde asiatique mais je sais pas ce que ça vaut. Le lien:

<http://formations.univ-amu.fr/SPDAF5K.html>

Aussi, il faut absolument que je me mette au chinois ou au japonais j'imagine.

Merci encore.

Par **Booker**, le **26/01/2015** à **23:05**

au fait ainezumi as tu eu des retours de tes amis ?

Par **Yn**, le **27/01/2015** à **09:49**

[citation]Merci grandement pour ces réponses précises ! donc si je vous suis, plutôt aff' que fiscal pour l'international ?

[/citation]

Ces deux matières sont très liées. Un exemple : quand tu prépares une fusion-acquisition, tu dois connaître les règles juridiques et les règles fiscales qui s'appliquent. En général, les M1 droit des affaires sont construits autour de ces deux piliers.

Pour la spécialisation, tu as le temps de faire ton choix. Tu auras tout le temps de prospecter des M2 pendant ton année de M1 quand tu auras eu une première approche des matières.

Surtout, il faudra faire avec ton équation personnelle : tes préférences, les M2 dans lesquels tu seras retenus, l'aspect financier si tu es amené à bouger, etc.

Par **Booker**, le **27/01/2015** à **20:29**

ok je vois ! et donc pour apprendre les langues faut vraiment que je m'y mette ou l'anglais suffira ?

Par **Aslinea**, le **27/01/2015** à **22:09**

Le sujet est très intéressant. Je ne pense pas d'être d'un très grand secours mais je ne suis pas certaine que l'anglais soit suffisant pour travailler en lien avec l'Asie.

Par **Yn**, le **28/01/2015** à **09:35**

[citation]et donc pour apprendre les langues faut vraiment que je m'y mette ou l'anglais suffira ?[/citation]

Pour moi, l'anglais est aujourd'hui obligatoire, peu importe ce que tu veux faire. Si tu veux travailler à l'international, la question ne se pose même pas ! Si tu veux, on part du principe suivant : tu parles forcément très bien anglais, d'ailleurs, passé un moment, on ne te demande même plus de justifier de ton niveau en langue, ton CV parle pour toi.

En licence, le TOEIC est un bon indicateur et suffit pour la majorité des M2. Si tu es dans les 830, tu commences à bien maîtriser l'anglais. Après, tu pourras le TOEFL ou d'autres certificats selon la nature de ton projet.

Les langues exotiques - comprendre celles qu'il n'est pas fréquent de maîtriser en France - peuvent être un avantage considérable. J'ai vu des étudiants s'en sortir grâce à cela. Ils n'étaient pas les meilleurs juristes (pas forcément de mention, etc.) mais cette compétence (arabe ; japonais) leur a permis de trouver un poste très intéressant.

Après, si tu débutes tout juste en L3, je doute que maîtrise parfaitement la langue en M2. Mais, justifier d'une maîtrise, ne serait-ce que basique, d'une langue est toujours un plus.

Enfin, reste focalisé sur l'essentiel : le droit. Ce sont d'abord les résultats obtenus qui ouvrent des portes.

Par **Booker**, le **28/01/2015** à **11:38**

Je vois, merci pour vos conseils ;)

Par **Booker**, le **21/02/2015** à **23:24**

Up et bonsoir à tous, je me demandais si vos conseils valaient pour le continent africain ? si je souhaite via mon expertise juridique favoriser par exemple des flux d'investissements là bas en faisant pont et planche depuis la France, vous pensez que le droit international demeure une bonne idée ? ou bien plutôt se spécialiser dans deux droits, l'un "africain" et l'autre le droit interne ?

toujours dans l'optique d'accompagner de l'investissement comme dit ci-avant. Sauf erreur de ma part, YN j'imagine que tes conseils s'appliquent aussi à ce cas ^^

Bref, je suis ouvert à toute intervention, bien à vous :).

Par **forinne45**, le **20/03/2015** à **04:21**

pourquoi le lien sur votre texte ne fonctionne pas sur mon ipad ??

[coque samsung galaxy e7 accessoires galaxy e7](#)